

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

M. Sproule—*Suite.*

dien du Pacifique quand a été construite la ligne de la Passe du Nid-de-Corbeau—6250.

M. W. F. Maclean—Propose de refaire l'art. 193 en éliminant tout ce qui a trait à la compensation—6250.

M. R. L. Borden—Croit qu'il est nécessaire de pourvoir à une compensation—6251; la loi devrait dire que toutes les compagnies seront admises aux mêmes conditions et sans distinction—6251.

Hon. M. Emmerson—La commission des chemins de fer imposera des conditions équitables—6252; toutes les compagnies ne peuvent pas être "sur un pied d'égalité"—6252; il y en a de plus importantes qui causeront plus de dérangement—6252.

M. Sproule—Les statuts paraissent être préparés de façon à prêter à toutes les constatations possibles—6253.

Hon. M. Emmerson—La commission des chemins de fer est jugée capable de régler équitablement les raccordements de voies ferrées, pourquoi ne réglerait-elle pas d'une façon aussi satisfaisante les raccordements téléphoniques—6254.

M. Conmee—Pourquoi laisser subsister la question de compensation—6254; il n'y a au Canada aucune compagnie de chemin de fer qui touche aucune compensation pour recevoir un raccordement téléphonique—6254.

M. Bristol—Propose que le raccordement ne soit pas facultatif mais obligatoire—6255; propose de supprimer partout le mot compensation—6255; propose d'ajouter que "tous les postulants seront traités sur un pied d'égalité et sans préférence"—6255.

Hon. M. Emmerson—Si l'on veut amender l'article 193 de cette façon, il va falloir le laisser en suspens—6256.

Art. 24—(réglementation des taux de téléphone)—6256.

M. Conmee—Demande si une compagnie pourra demander moins que le taux fixé par la commission pour écraser des compagnies rivales—6256.

M. Bergeron—La commission serait toujours là pour empêcher la compagnie victorieuse de relever indûment les prix, puisqu'elle limite les tarifs—6256.

M. W. F. Maclean—La commission pourrait obliger la compagnie à donner dans les autres villes le tarif au prix réduit qu'elle aurait établi en certain endroit—6257.

Art. 24 adopté—6257.

Art. 25—(permettant à la commission d'accorder le raccordement et l'échange des services téléphoniques)—6257.

Hon. M. Emmerson—Propose un amendement pour excepter le raccordement entre compagnies locales ou de grande distance concurrentes dans la même localité ou sur le même parcours—6258.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

M. W. F. Maclean—Cet amendement annule l'article proposé—6258; la compagnie Bell accorde déjà le raccordement à certaines lignes de cette nature, pourquoi ne serait-elle pas tenue de l'accorder à toutes—6260; la compagnie Bell ne peut pas perdre d'argent en échangeant avec de petites lignes si elle fait payer un prix raisonnable pour l'échange—6260.

Hon. M. Hyman—Avec l'échange obligatoire une petite compagnie pourra à moitié prix offrir les avantages des grandes sans courir de risques—6260.

M. Sproule—Ceci a été autorisé pour les télégraphes—6261; il n'y a aucune différence entre une petite et une grande compagnie, si la grande compagnie reçoit une rémunération raisonnable pour le service qu'on lui demande—6261.

Hon. M. Fisher—Il n'y a pas de comparaison avec les télégraphes—6261; un étranger communiquant sur une ligne téléphonique occupe toute la ligne, au détriment des abonnés—6261; plus il y a de communications sur une ligne téléphonique, plus le service est dispendieux—6261; il faudra dépenser plus d'argent pour donner le même service aux abonnés—6262; il faudra une augmentation de capital proportionnée au surcroît de communications—6262; le service de la grande compagnie deviendra plus onéreux—6262; le prix des abonnements s'élèvera—6262; c'est une injustice envers les abonnés de la grande compagnie—6263; propose que: là où il y a deux compagnies locales rivales, il n'y ait pas raccordement obligatoire; s'il n'y a pas de communication à grande distance, le raccordement soit accordé avec une ligne de grande distance—6264.

M. W. F. Maclean—Cite les demandes des cultivateurs devant le comité des téléphones—6264.

M. Campbell—On légifère pour l'avantage de la compagnie Bell, sans s'occuper des compagnies rivales indépendantes—6265.

M. M. S. Schell—Cite le cas d'Ingersoll—6266.

Hon. M. Foster—La concurrence dont on parle disparaîtra avant cinq ans; il y aura alors fusion des lignes indépendantes—6267; on ne peut pas obliger tous ces groupes à avoir une ligne-mère, quand une seule pourrait fort bien suffire à plusieurs—6268; on parle d'engorgement; quand il se produira, de nouvelles lignes-mères se construiront par la force des choses—6268; la compagnie Bell a reçu des avantages du Parlement, on peut lui imposer des obligations—6268; l'adjonction des communications des petites lignes et de leurs abonnés serait une source de recettes et d'avantages au point de vue de l'accommodation pour les anciens abonnés—6268; il est inutile de songer à abolir la concurrence par décret—6268.

M. Conmee—On pourrait augmenter les pouvoirs de la commission quant aux considérations à peser avant d'accorder le raccordement et au prix; par exemple: longueur des lignes et nombre des abonnés à desservir—6270.